

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 1^{er} octobre 2002 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Serge Lafontaine, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Dominique Huard et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

De même, est présente madame Martine Lafond, coordonnatrice du Bureau d'emploi en formation professionnelle de la Mauricie.

En l'absence du président du conseil des commissaires de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, et à titre de vice-président du conseil des commissaires, monsieur Serge Lafontaine préside la présente séance.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Serge Lafontaine ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 103 1002 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1002-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.2 Félicitations.

5.3 Développement – École forestière de La Tuque.

13.3 Transport scolaire.

17.4 École Saint-Jean-Bosco, Grand-Mère.

QUE l'article 4.2 « Consultation sur les indicateurs recommandés pour les plans de réussite » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION 104 1002 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 17 septembre 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1002-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue présente une politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres. Au terme de la présentation de cette politique, il est procédé à son adoption.

Politique de
gestion des cadres
des écoles et des
centres

RÉSOLUTION 105 1002 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'application des articles 403 et 479 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires – 23 septembre 1998, que la commission doit se doter d'une politique de gestion concernant ses cadres d'école et de centre;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion pour les cadres des écoles – version août 1998 est actuellement applicable à la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la présentation de cette politique a été révisée afin d'y inclure la mention des cadres de centre et d'être formulée selon les règles générales suivies par la commission scolaire pour les énoncés de ses politiques;

CONSIDÉRANT également qu'un nouveau chapitre, relatif au mécanisme de recours, fait l'objet d'une entente entre la commission scolaire et l'Association mauricienne des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit adoptée une nouvelle politique de gestion du personnel de cadre des écoles et des centres, décrite au document 1002-03;

Que cette politique remplace toute politique de gestion antérieure relative au personnel de cadre d'école et de centre membre de la susdite association.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, le comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire fait part aux membres du conseil des commissaires de l'étude faite concernant des demandes de parents pour l'obtention de services de transport. S'ensuivent alors des discussions au terme desquelles il est convenu que les travaux du comité se poursuivront préalablement à une recommandation au conseil des commissaires.

Sur un autre sujet, une résolution de félicitations est adoptée à l'intention des membres des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents.

Félicitations

RÉSOLUTION 106 1002 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées aux membres des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents pour leur récente élection ou nomination à leur poste.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Que le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie, monsieur Jean-Pierre Hogue, soit autorisé à signer les documents afférents à cette entente.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose informe alors les membres du conseil des commissaires du perfectionnement offert au personnel en 2002-2003. Il est procédé au dépôt d'un document.

Document relatif
au
perfectionnement
offert en 2002-
2003

RÉSOLUTION 108 1002 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le document 1002-04 concernant le perfectionnement offert en 2002-2003 au personnel et en lien avec les champs d'activités relatifs aux Services complémentaires.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière invite madame Martine Lafond, coordonnatrice du Bureau d'emploi en formation professionnelle de la Mauricie, à faire la présentation de ce projet. Au terme de cette présentation et des échanges sur ce sujet, monsieur le vice-président Serge Lafontaine remercie et félicite madame Lafond pour sa présentation et le travail accompli.

Monsieur Daniel Bussière recommande après cela la conclusion d'une entente avec l'Institut de protection contre les incendies du Québec (I.P.I.Q.) et il est donné suite à cette recommandation.

Protocole
d'entente I.P.I.Q.

RÉSOLUTION 109 1002 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie dispense de la formation en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de conclure une entente avec l'Institut de protection contre les incendies du Québec (I.P.I.Q.) aux fins de fixer l'encadrement pour la dispensation des modules du programme en sécurité-incendie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Institut de protection contre les incendies du Québec (I.P.I.Q.) aux fins précitées;

QUE par suite, le directeur général soit désigné pour signer cette entente et, le cas échéant, les documents afférents.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Bertrand Rodrigue fait alors part de recommandations pour des engagements ainsi que pour l'ouverture de postes. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 110 1002 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Abboud-Lebrun Nadine, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps partiel de 14 heures/semaine, secteur Haut Saint-Maurice, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- Bournival Liliane, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps partiel de 20 heures/semaine, secteurs Val-Mauricie, Centre-de-la-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- Breton Francine, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps plein de 27,5 heures/semaine, secteurs Val-Mauricie, Centre-de-la-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- Croteau Josée, animatrice à passe-partout, poste régulier à temps partiel de 16 heures/semaine, secteurs Mékinac et Val-Mauricie, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- Dostaler Nicole, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps partiel de 23 heures/semaine, secteurs Val-Mauricie, Centre-de-la-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- Lajoie François, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps plein de 27 heures/semaine, secteurs Val-Mauricie, Centre-de-la-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 2 octobre 2002;
- St-Hilaire Françoise, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, poste régulier temps plein de 30 heures/semaine, secteurs Val-Mauricie, Centre-de-la-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 2 octobre 2002.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 111 1002 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel professionnel de la Commission scolaire de l'Énergie soit en orthopédagogie et en psychoéducation pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que pour l'année scolaire 2002-2003, le ministère de l'Éducation n'a dévolu aucune enveloppe budgétaire pour favoriser l'acquisition d'équipements informatiques au regard de l'intégration des technologies de l'information et de la communication;

CONSIDÉRANT les attentes formulées par le ministre de l'Éducation au regard de l'importance d'intégrer les technologies de l'information et de la communication aux apprentissages des élèves;

CONSIDÉRANT le programme « Villages branchés » qui favorise l'interconnexion de l'ensemble du territoire du Québec afin de donner une chance égale à tous au regard de l'accès à l'autoroute de l'information;

CONSIDÉRANT les investissements importants requis pour moderniser le parc informatique du réseau scolaire afin de permettre aux utilisateurs d'avoir accès aux dernières innovations technologiques;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation de supporter les orientations ministérielles mises de l'avant au regard des technologies de l'information et de la communication en injectant un niveau d'allocation au moins égal aux niveaux d'allocations versées de 1996-1997 à 2000-2001;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) ainsi qu'aux députés de Lavolette, de Maskinongé, de Portneuf et de Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Monsieur Émond dresse après cela un portrait du dossier concernant le transport scolaire.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue. Eu égard à cette correspondance, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Appui à la
Commission
scolaire de
Montréal –
Publicité de Loto-
Québec

RÉSOLUTION 113 1002 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal a adopté, le 11 septembre 2002, une résolution à l'effet :

1. de demander au Gouvernement du Québec de réduire de 80% les dépenses publicitaires de Loto-Québec, les publicités pouvant être vues par les jeunes;
2. de confier au ministère de l'Éducation plutôt qu'à Loto-Québec le soin d'organiser des campagnes d'information visant à prévenir le jeu compulsif chez les jeunes et de transférer les budgets nécessaires au MEQ;
3. d'inviter les autres commissions scolaires à appuyer ces recommandations;

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie cette résolution adoptée par la Commission scolaire de Montréal.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 114 1002 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 26 septembre et 1^{er} octobre 2002, décrit sur le document 1002-05.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 20, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 115 1002 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 40, il est successivement procédé à la réouverture au public et à la tenue d'un huis clos de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 116 1002 : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 117 1002 : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Pendant le huis clos, des informations sont fournies par la direction générale. Il est fait état du dossier concernant un cadre. De même, les commissaires prennent connaissance de la consultation sur les indicateurs recommandés pour les plans de réussite. Finalement, il est discuté de l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère.

Messieurs les commissaires Mario Champagne et Claude Béland ont quitté durant le huis clos.

Président

Secrétaire

À 23 h 10, il est procédé à la réouverture au public de la séance du conseil des commissaires et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 118 1002 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Indicateurs nationaux

RÉSOLUTION 119 1002 : CONSIDÉRANT que le comité directeur conjoint ministère de l'Éducation – commissions scolaires francophones et anglophones a, dans l'opération Plans de réussite, conclu à la pertinence de demander aux commissions scolaires d'élaborer des plans stratégiques pour le soutien de la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que ces plans stratégiques devraient comporter un certain nombre d'indicateurs communs à toutes les commissions scolaires (indicateurs dits nationaux);

CONSIDÉRANT, en suivi, qu'il fut convenu qu'une consultation sur le choix des indicateurs nationaux devait être tenue dans chacune des commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit adopté les indicateurs nationaux retenus par la Commission scolaire de l'Énergie, et décrits au document 1002-06, dans le cadre de la consultation précitée.

Adopté unanimement

À 23 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 120 1002 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déclarée close la présente séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire

Président

Secrétaire